

Extension et restructuration du Stade de la Meinau et ses aménagements extérieurs



ANNEXE 10

Pré-programme ISC
2019

RESTRUCTURATION – EXTENSION DU STADE DE LA MEINAU

Point étape: études de faisabilité et
pré programmation

Strasbourg.eu
eurometropole

I. ETAT DES LIEUX

✓ Contexte



I. ETAT DES LIEUX

✓ Analyse du site

- Milieu Physique
 - Relief et analyse des pentes, Géologie, Hydrologie de surface, Zones humides
- Milieu naturel
 - La zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
 - Le schéma régionale de cohérence écologique (trame verte et bleue)
- Climat
 - Effets de vents, températures pluviométrie et ensoleillement
- Risques naturels et technologiques
 - Plan de prévention des risques, risques d'inondation, risques de mouvements de terrain et cavités, risque sismique, risques technologiques, pollution de l'air, nuisances acoustiques, nuisances électromagnétiques
- Potentialités énergétiques
 - Energie solaire, potentiel éolien, géothermie – RCU, biométhane, biomasse
- Accessibilité
- Projets en développement

I. ETAT DES LIEUX

✓ Le stade

– Diagnostic fonctionnel: un équipement répondant aux critères de classement fédéral pour l'accueil de match de Ligue 1 mais ne correspondant plus aux standards actuels

- De nombreux croisements de flux
- Des conditions d'accès des spectateurs peu satisfaisantes (parvis restreint, absence de tourniquet, protection aux intempéries limitée, accueil des VIP et média en extérieur...)
- Des conditions d'accueil du grand public peu satisfaisantes (coursive non périphérique et non protégée au R+1, assises vieillissantes, éloignement du terrain, services insuffisants ...)
- Des conditions d'accueil des sportifs peu satisfaisantes (surfaces limitées, cheminements laborieux, dispersion des espaces, ...)
- Des espaces réceptifs sous dimensionnés et des conditions d'accueil VIP peu satisfaisantes (espaces panoramiques réduits, salons éloignés des places, services sous dimensionnés, ...)
- Des annexes de service, d'exploitation et de sécurité sous dimensionnés

I. ETAT DES LIEUX

✓ Le stade

– Diagnostic technique:

- Structure béton armé en bon état – charpente métallique et couverture bac acier à contrôler et reprendre ponctuellement
- Isolation thermique limitée, déperdition thermique dans les locaux
- Production de chaleur gaz bien entretenue, deux chaudières récentes, installation générale vieillissante non optimisée
- Transformateur de 630 kVA / groupe électrogène de 650 kVA
- Eclairage de l'aire de jeux de 1500 lux – fluo compact dans les locaux
- Régulation limitée, réseaux non calorifugés et terminaux consommateurs

II. LES ATTENTES

✓ Le stade et ses annexes

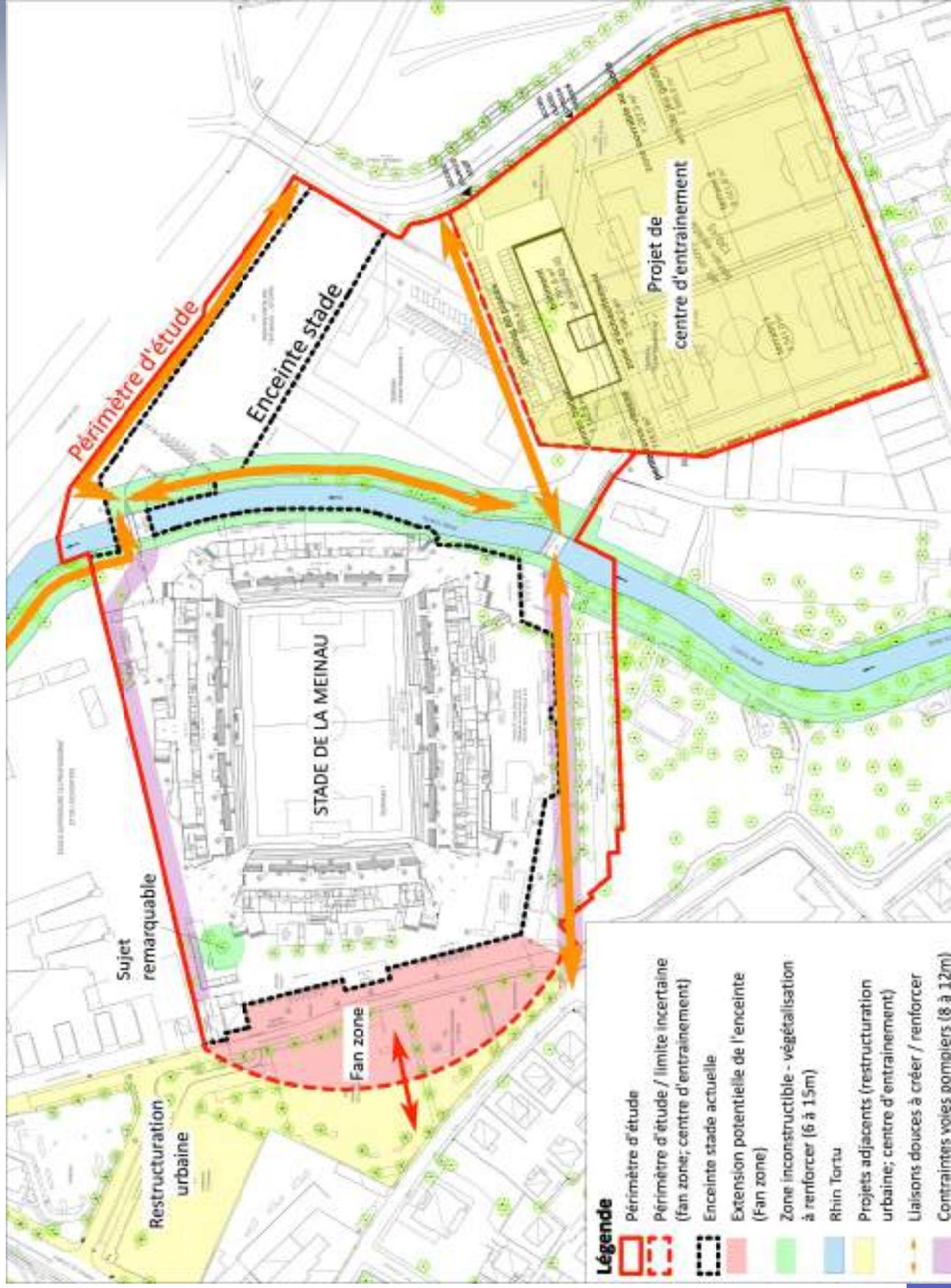
- Accueillir les matchs du RCSCA et augmenter les revenus
 - Jauge 32 000 places dont 3750 VIP
 - Niveau 1 du classement FFF, respect des critères label stade LFP, catégorie 4 UEFA, FIFA
 - Stricte séparation des flux
 - Améliorer l'expérience spectateur (Fan zone, confort en tribune et dans les coursives, amélioration des services, circulation périphérique)
 - Regrouper les VIP dans la tribune sud, diversifier les prestations, améliorer le confort
 - Maintenir 19 000 places + 1700 VIP pendant les travaux
 - Améliorer les conditions d'accueil de l'ensemble des usagers: spectateurs, professionnels, encadrants, secours, sécurité, ...

II. LES ATTENTES

- ✓ **Le stade et ses annexes**
 - Accueillir des matchs de football des compétitions nationales et internationales
 - Accueillir exceptionnellement des matchs de rugby (aire de jeux de 122 à 131m)
 - Permettre l'accès d'un camion à l'aire de jeux pour des manifestations exceptionnelles
- ✓ **Les activités de renforcement économique**
 - Boutique et musée RCSCA, brasserie, restaurant gastronomique
- ✓ **Les espaces publics**
 - Augmenter les espaces végétalisés, renforcer les liaisons douces

III. LE PRE PROGRAMME DE L'OPERATION

✓ Le périmètre d'étude



III. LE PRE PROGRAMME DE L'OPERATION

✓ Le pré programme des surfaces

– Actuel: 35 000m² → Projeté 55 325m²

Surfaces "bâties"



III. LE PRE PROGRAMME DE L'OPERATION

✓ Le pré programme technique et environnemental

- Pré programme environnemental:
 - Objectifs de la collectivité à affiner
 - Maîtrise de la consommation énergétique (chauffage, ECS, éclairage, électricité, ...), optimisation de gestion de déchets, confort des usagers, limitation des coûts d'entretien maintenance
- Pré programme technique:
 - Structure: fondations profondes, reprise ponctuelle de la toiture existante, couverture de la coursive haute, extension
 - Second œuvre: reprise complète
 - CVC: remplacement de la production de chaleur et des terminaux

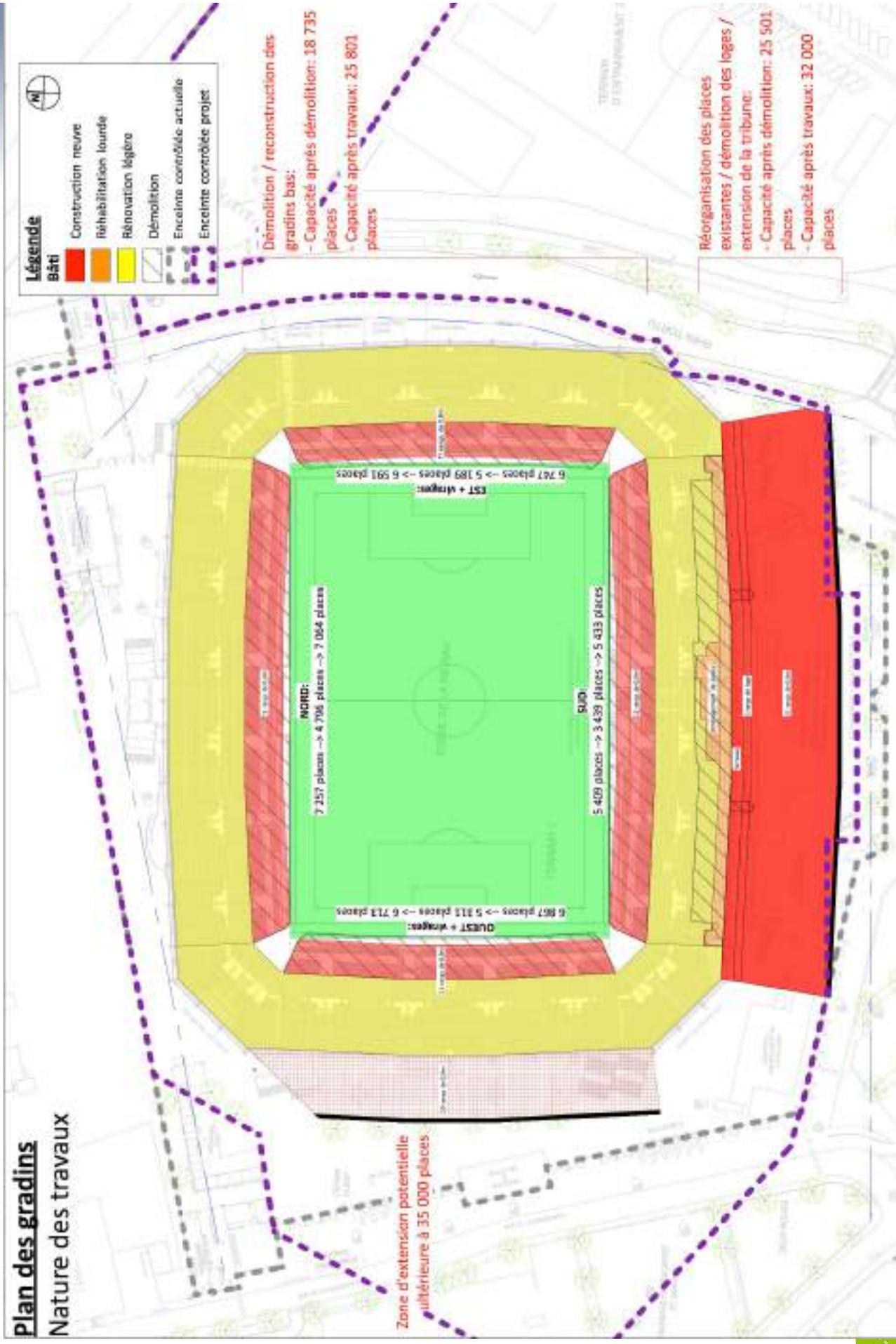
III. LE PRE PROGRAMME DE L'OPERATION

✓ Le pré programme technique et environnemental

- Pré programme technique:
 - Courants forts: remplacement du transformateur et du groupe électrogène, remplacement de l'éclairage de l'aire de jeux (LED – 2000 lux)
 - Courants faibles: remplacement de la vidéosurveillance, sonorisation d'ambiance, des écrans affichage, mise en place d'un contrôle d'accès électronique
 - Réfection de l'aire de jeux à l'issue des travaux avec intégration de chauffage

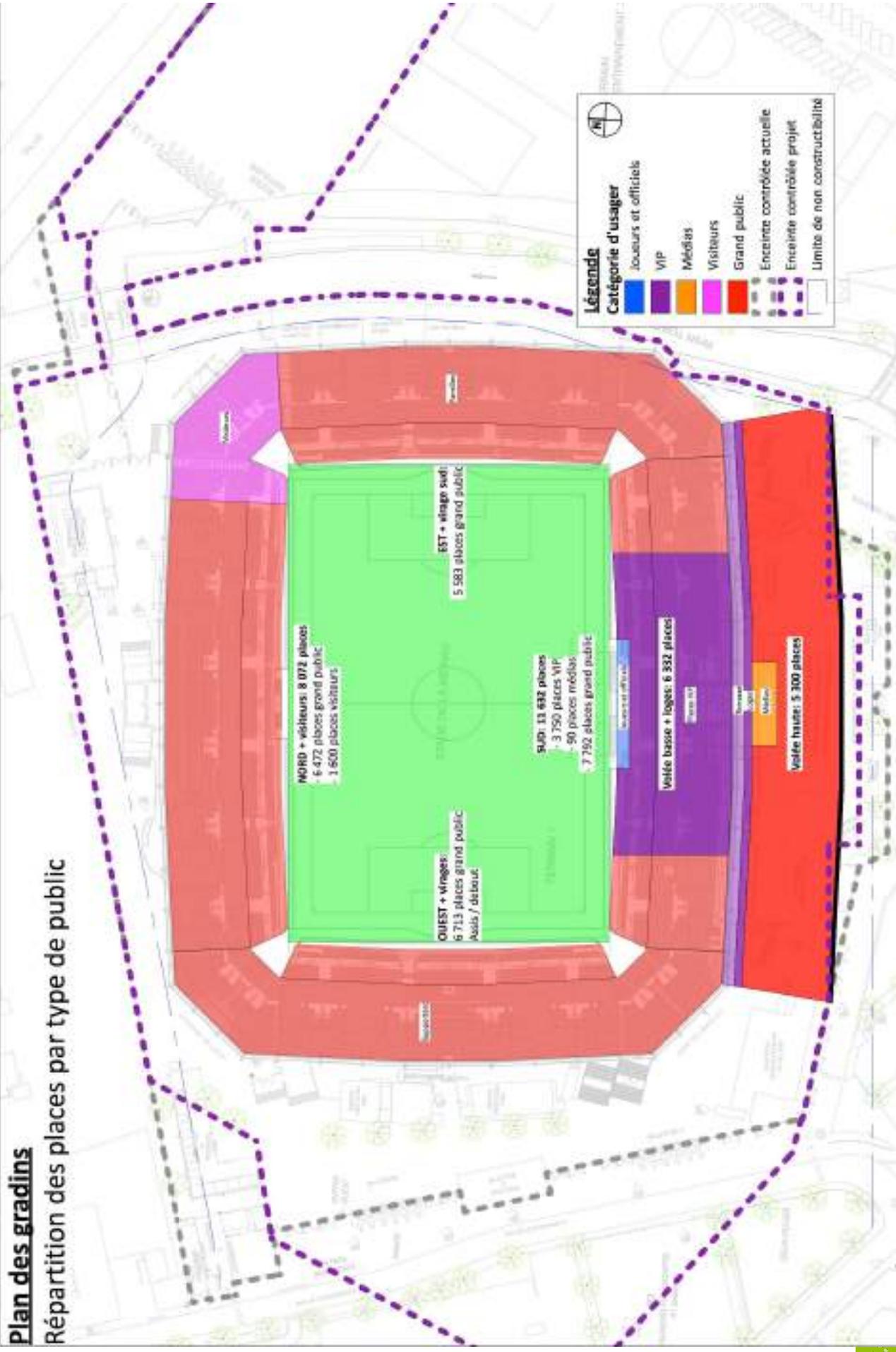
IV. LE SCENARIO D'INTERVENTION

✓ Faisabilité spatiale – augmentation de la jauge



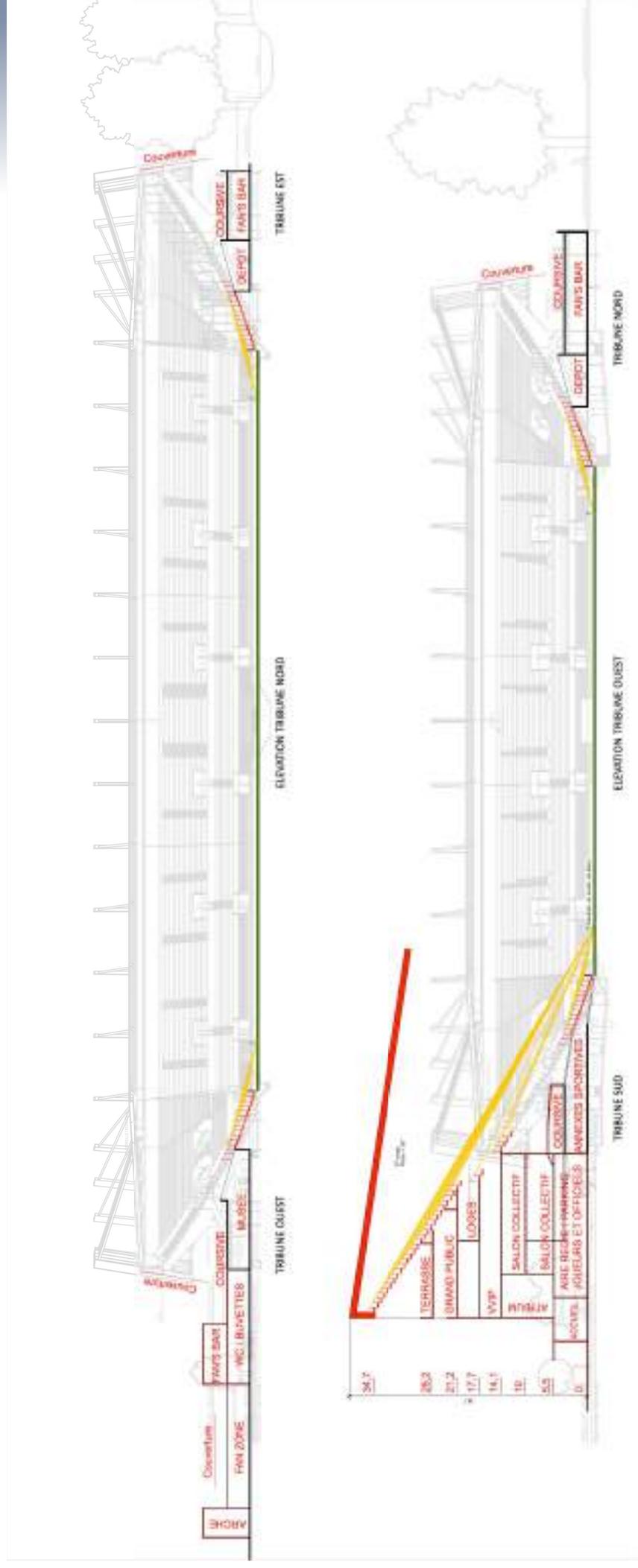
IV. LE SCENARIO D'INTERVENTION

✓ Faisabilité spatiale – augmentation de la jauge



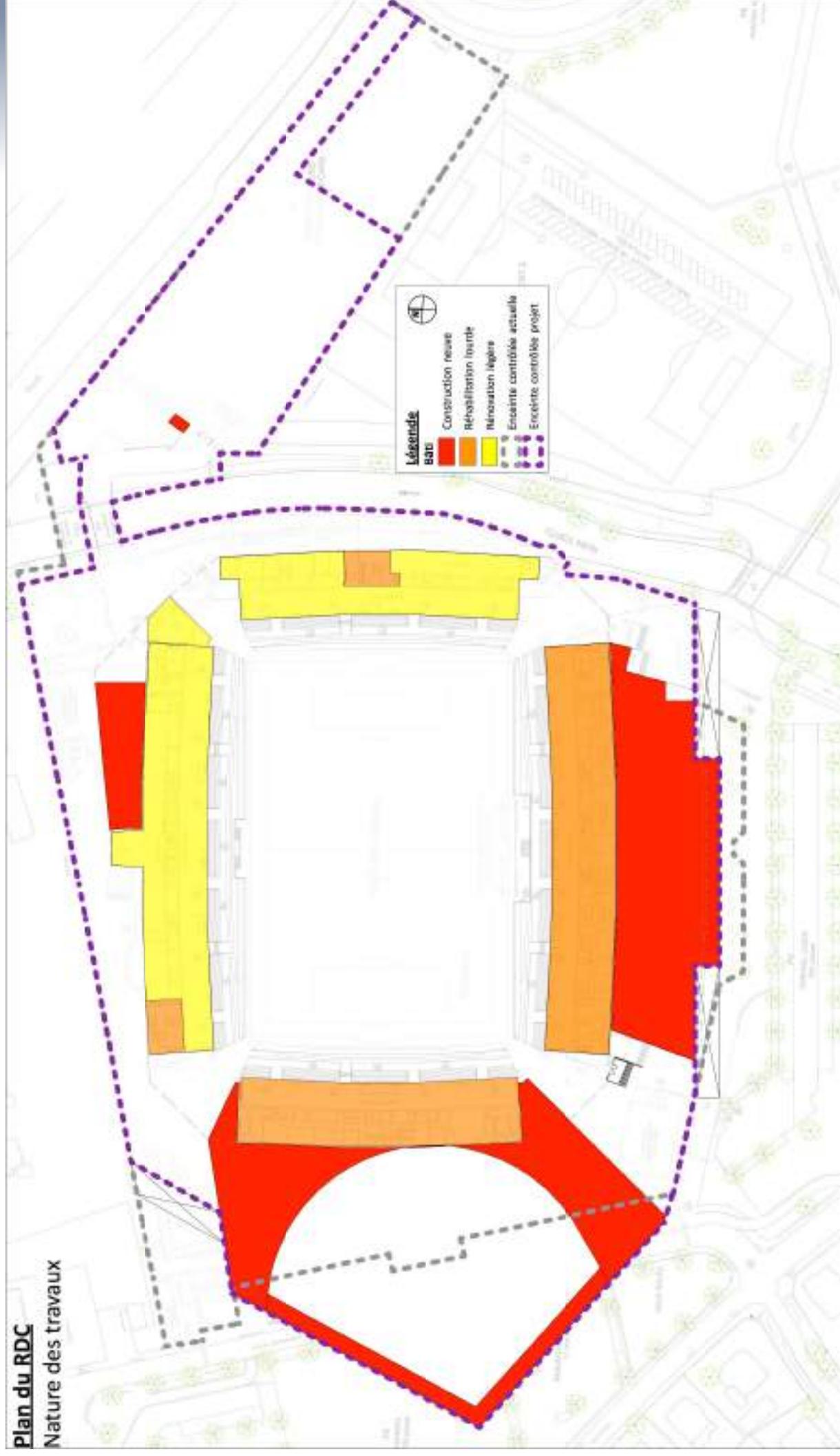
IV. LE SCENARIO D'INTERVENTION

✓ Faisabilité spatiale – augmentation de la jauge



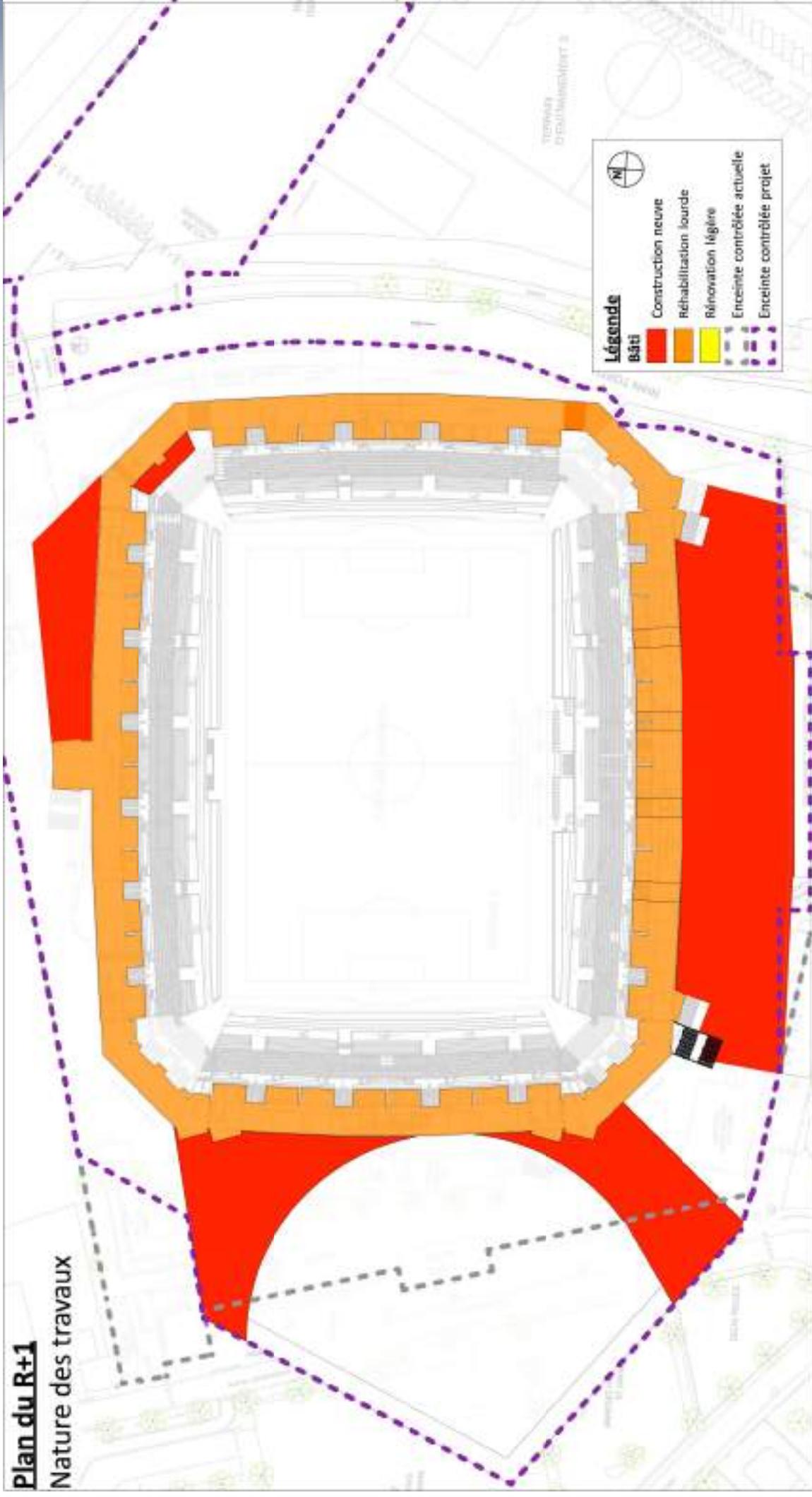
IV. LE SCENARIO D'INTERVENTION

✓ Faisabilité spatiale – interventions par niveau



IV. LE SCENARIO D'INTERVENTION

✓ Faisabilité spatiale – interventions par niveau

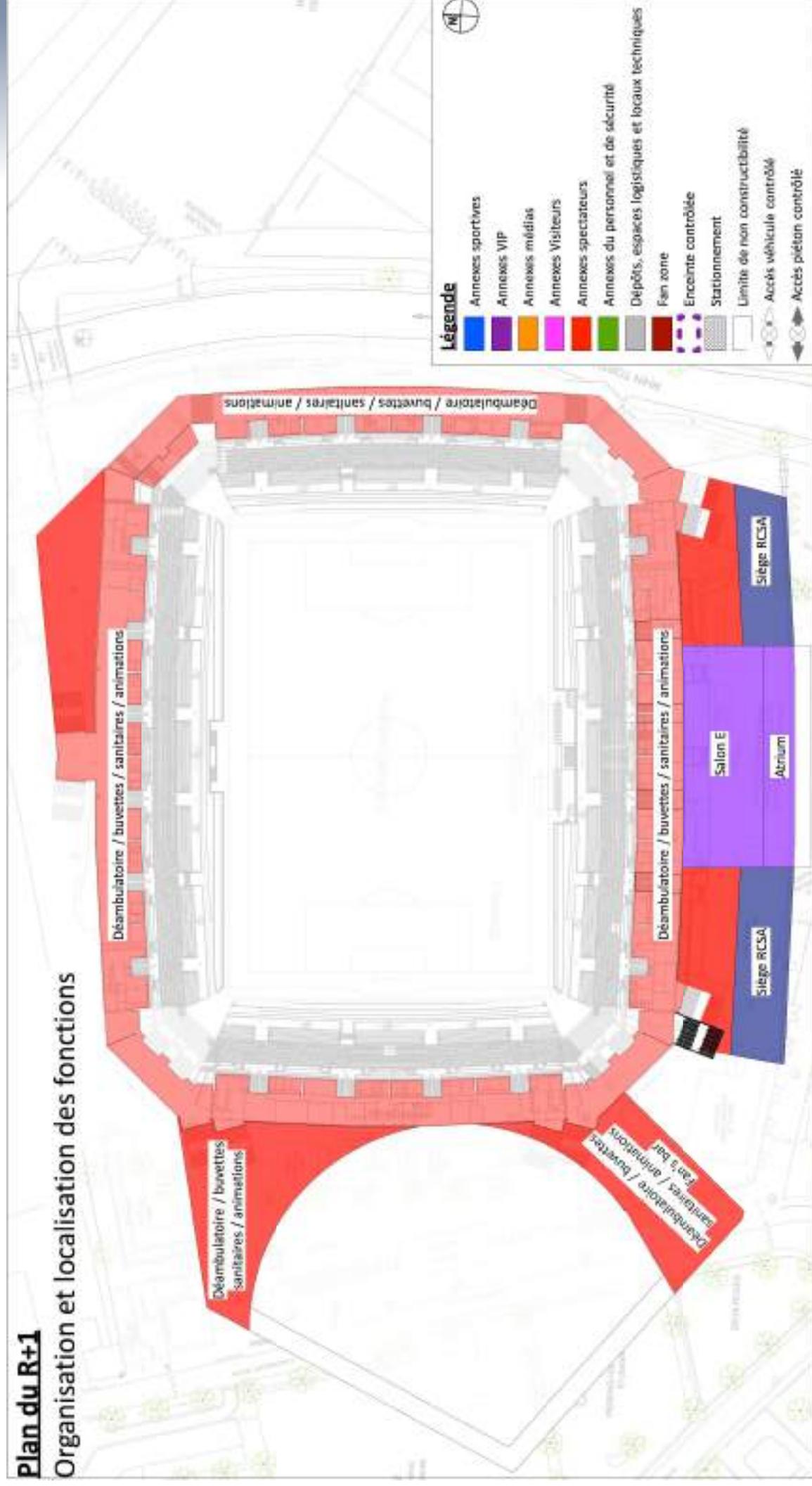


IV. LE SCENARIO D'INTERVENTION

✓ Faisabilité spatiale – interventions par niveau

Plan du R+1

Organisation et localisation des fonctions

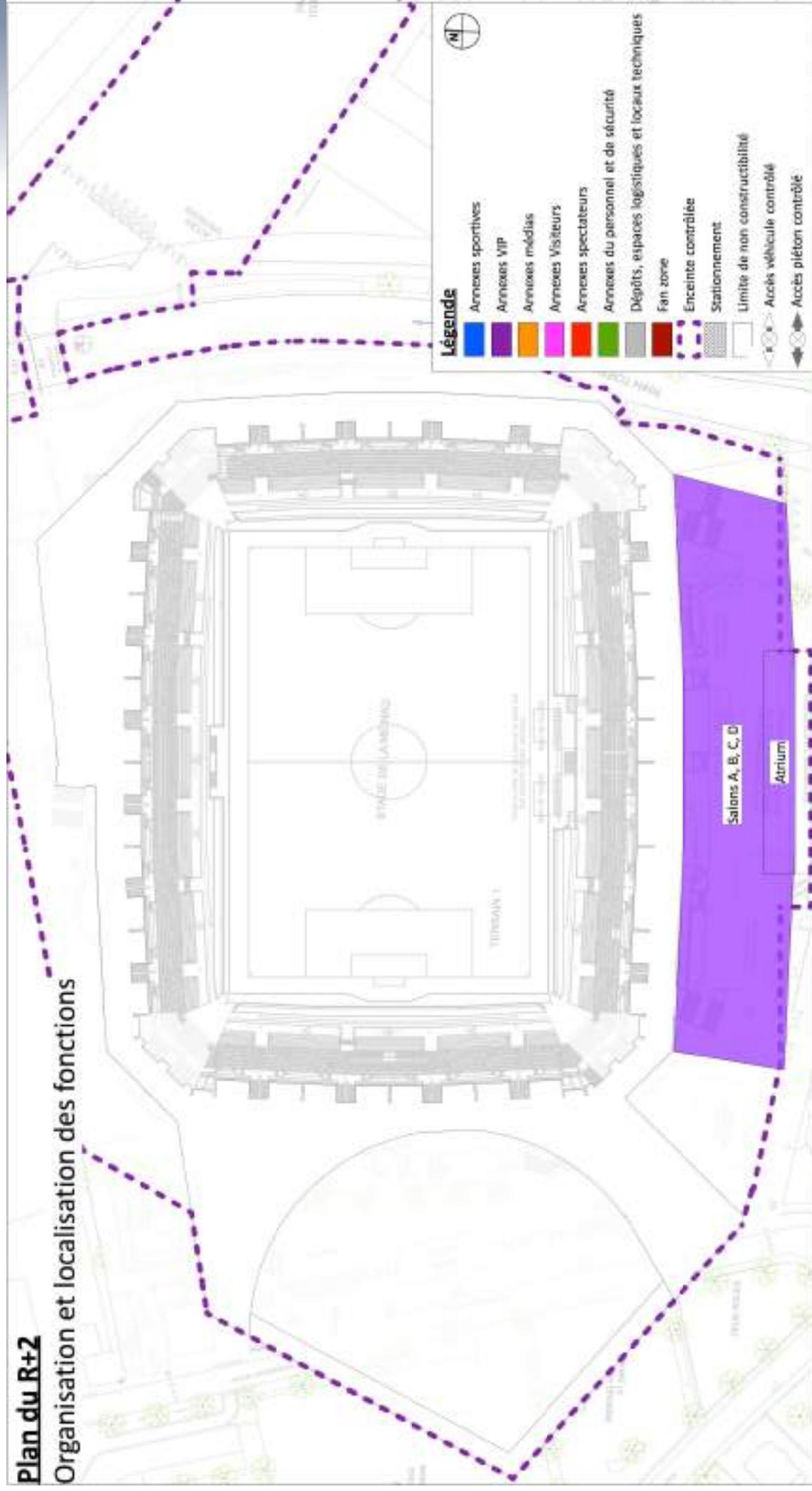


IV. LE SCENARIO D'INTERVENTION

✓ Faisabilité spatiale – interventions par niveau

Plan du R+2

Organisation et localisation des fonctions

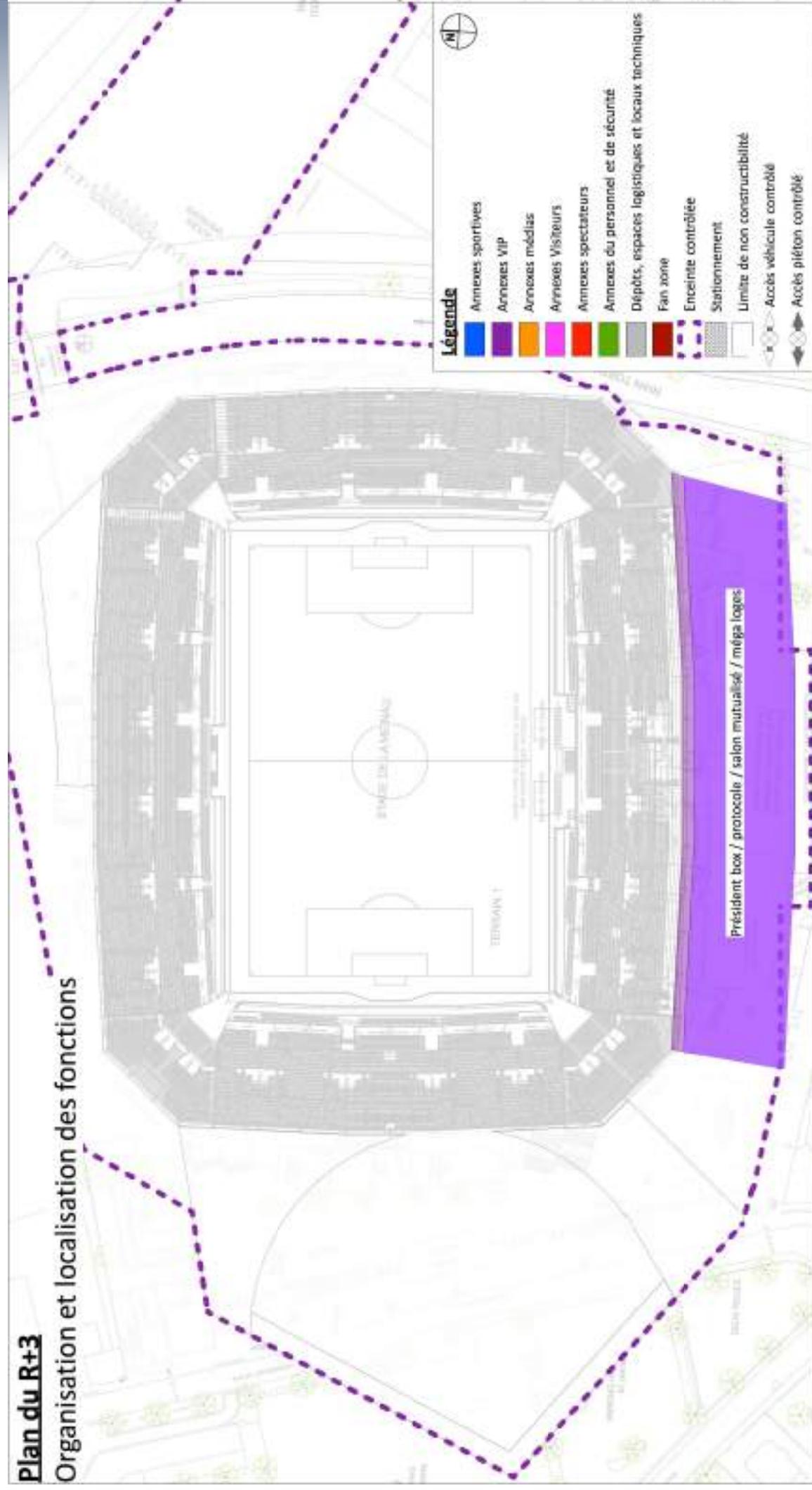


IV. LE SCENARIO D'INTERVENTION

✓ Faisabilité spatiale – interventions par niveau

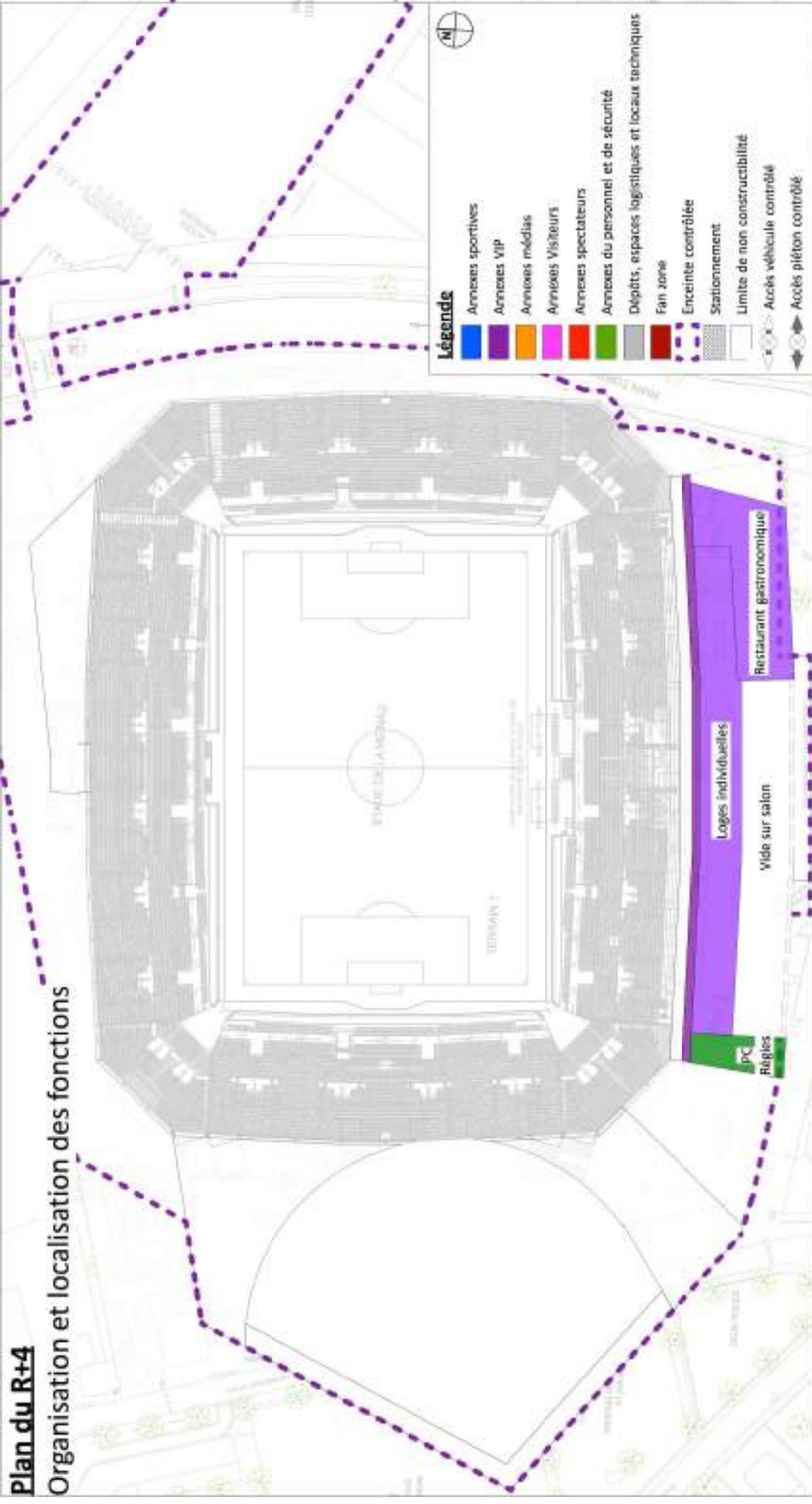
Plan du R+3

Organisation et localisation des fonctions



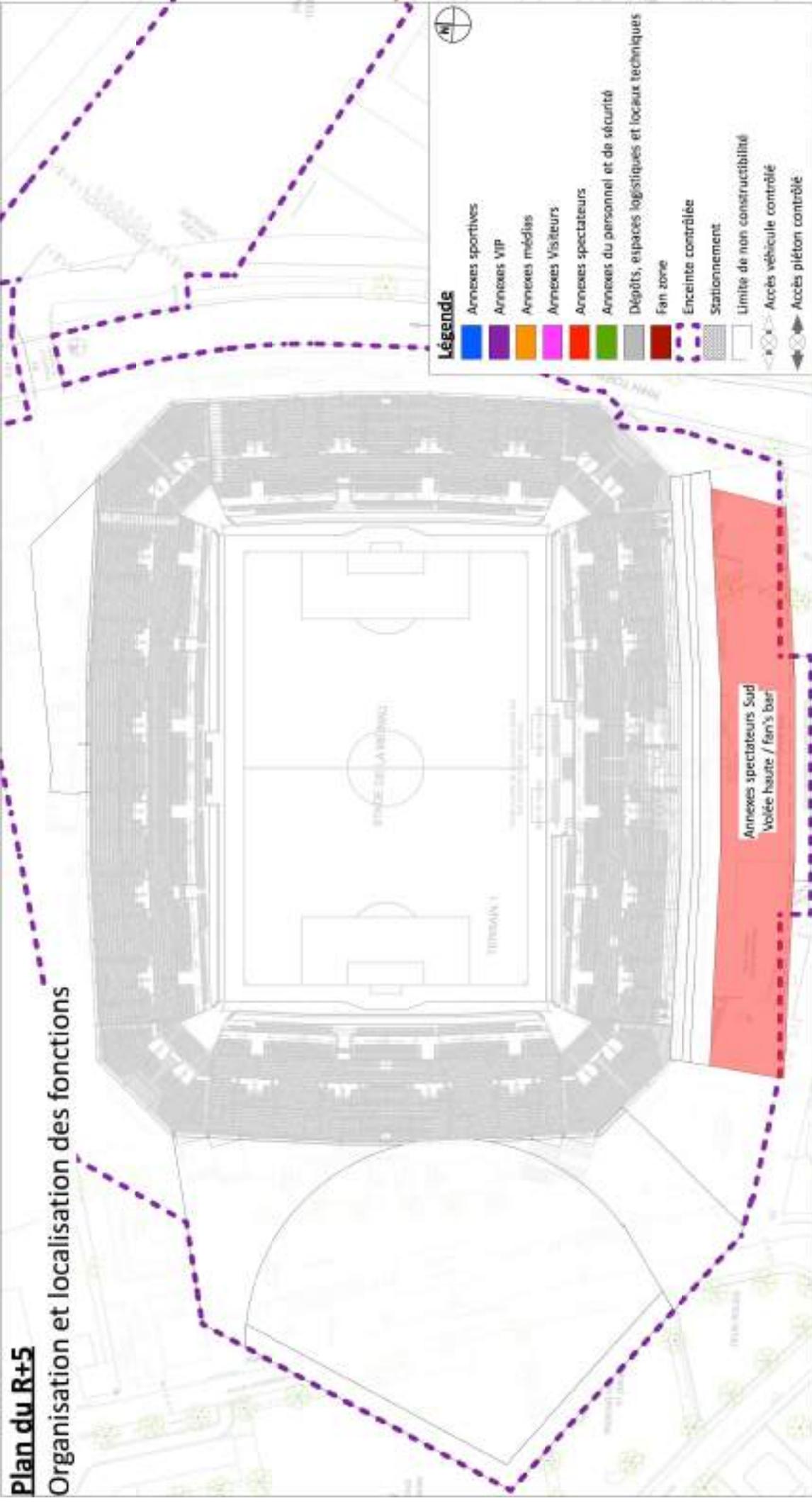
IV. LE SCENARIO D'INTERVENTION

✓ Faisabilité spatiale – interventions par niveau



IV. LE SCENARIO D'INTERVENTION

✓ Faisabilité spatiale – interventions par niveau

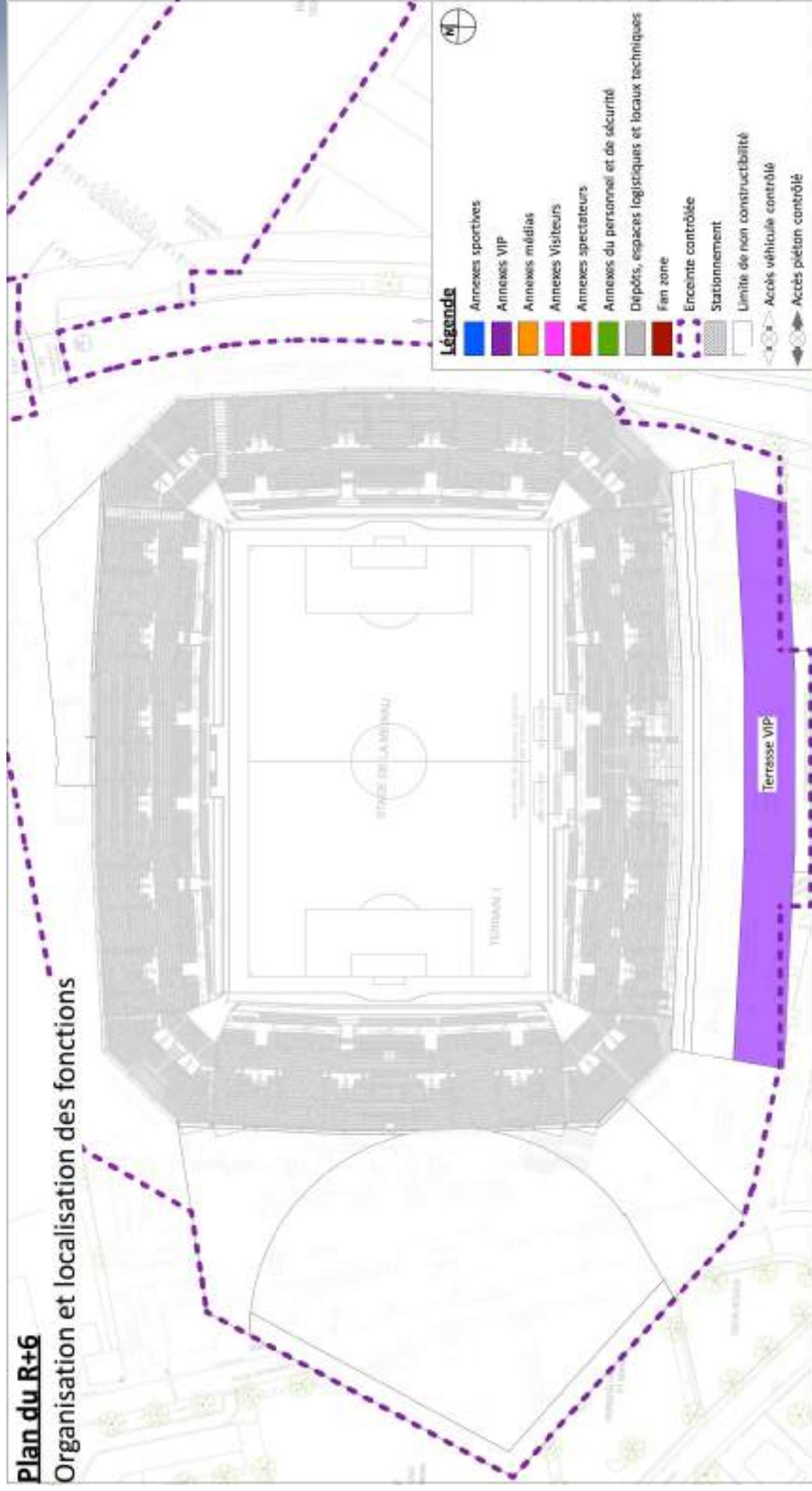


IV. LE SCENARIO D'INTERVENTION

✓ Faisabilité spatiale – interventions par niveau

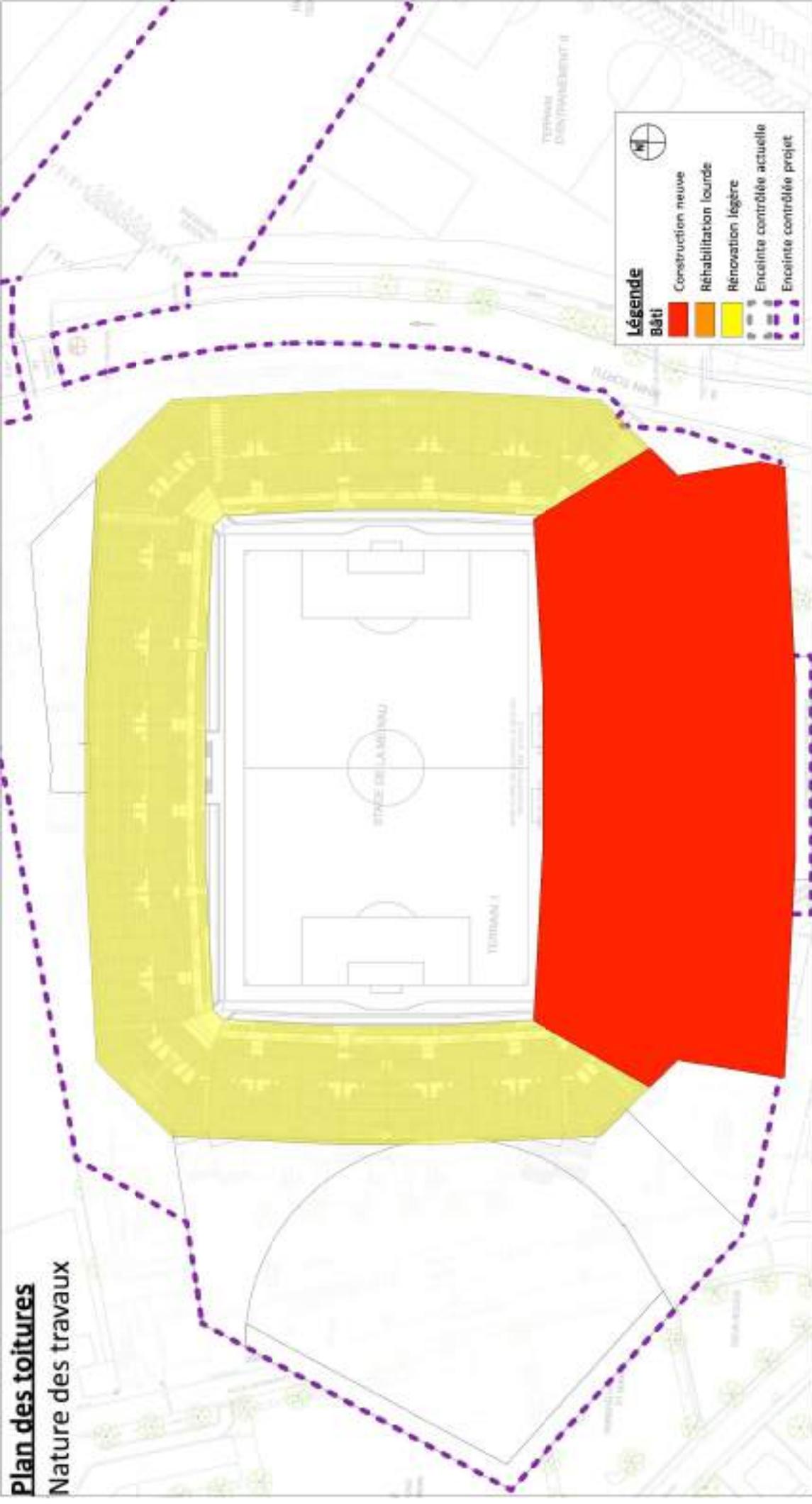
Plan du R+6

Organisation et localisation des fonctions



IV. LE SCENARIO D'INTERVENTION

✓ Faisabilité spatiale – interventions par niveau



Extension et restructuration du Stade de la Meinau et ses aménagements extérieurs



ANNEXE 11

Notice de fonctionnement
de la « Fan Zone »

Etude d'AMO et de programmation pour la restructuration et l'extension du stade de la Meinau



Mandataire

ISC – Ingénierie Sportive et Culturelle
4 rue de la Procession
78 100 Saint Germain en Laye
Tél : 01 39 04 02 14
contact@ingesports.com
www.ingesports.com

Cotraitant

Groupe PROJEX
30, place Salvador Allende
59 650 Villeneuve d'Ascq
Tél : 03 20 47 03 01
projex@projex.fr
www.groupe-projex.fr

Note sur la fan zone

B. LA FANZONE DE MANCHESTER CITY

L'exemple mis en avant par le club est la Fanzone réalisée au stade Manchester City (Etihad stadium) qui accueille sur 8000m² espaces de restauration, sanitaires, zones couvertes, scène, écrans géants.



On distingue au premier plan la Fanzone ceinturée par des auvents en couverture légère blanche, entourant un bâtiment.



Espaces de restauration, tables couvertes et sanitaires.



Espace scénique couvert avec écran géant.

C. LES ORIENTATIONS PRE PROGRAMMATIQUES

Au début des études de pré programmation, contrairement à ce qui était indiqué dans l'étude Catevents, le statut de cette Fanzone n'était pas arrêté ; s'agissait-il d'un espace aménagé dans l'enceinte du stade tel qu'actuellement ou d'un espace aménagé temporairement sur l'espace public les jours de match par le biais d'aménagements forains ?

Les premières réflexions et échanges que nous avons eu avec les services de l'EMS ont porté sur une Fanzone aménagée temporairement sur l'espace public.

Toutefois, après réflexion, le club souhaite maintenir le concept initialement envisagé à savoir une Fanzone faisant partie de l'enceinte du stade.

Ainsi le concept actuellement proposé dans le programme est le suivant :

La Fanzone envisagée par le club doit pouvoir répondre à différents usages :

- En dehors des matchs, cette zone dessert au quotidien boutique, brasserie, billetterie et musée du club ;
- En dehors des matchs, cette zone doit pouvoir accueillir des manifestations ponctuelles indépendamment du stade (retransmission de matchs de l'équipe de France, animations de promotion du club, ...)
- Les jours de match, en général, cette zone où seront proposées des animations permet d'accueillir les spectateurs avant l'ouverture du stade ;
- Les jours de match, lors d'affiches à guichets fermés, cette zone doit permettre d'accueillir des spectateurs supplémentaires qui suivront la rencontre sur écrans géants



Organisation d'animations dans le périmètre de la Fanzone

Le schéma fonctionnel général du stade fait apparaître les grandes caractéristiques de cette zone :

- Il s'agit d'un espace clôturé, indépendant du stade et de l'espace public ;
- Il est directement accessible depuis l'espace public et permet d'accéder à la brasserie, au musée, à la boutique ou encore à la billetterie du club ;
- L'accès au stade se fait soit directement depuis l'espace public, soit via la Fanzone par le biais de contrôles d'accès électroniques.

Les équipements prévus dans la Fanzone sont les suivants :

- Buvettes et points restauration
- Sanitaires
- Espaces d'attente et de regroupement des spectateurs couverts
- Espace scénique
- Ecrans géants

La limite vis-à-vis de l'espace public reste à définir plus précisément d'un point de vue architectural et urbain.

Le concept envisagé nécessite une séparation hermétique les jours de match ou lors de manifestations ponctuelles et à l'inverse une grande perméabilité au quotidien, afin d'ouvrir la Fanzone sur l'espace public et inviter les habitants à y pénétrer ; celle-ci étant alors à considérer comme une place intérieure ouverte à tous mais facile à sécuriser et à contrôler par l'exploitant.

Pour le club, cette limite doit toutefois répondre à un besoin fonctionnel. La fonction recherchée se rapproche, dito le club, de ce qu'offrent les arches d'accès proposées à l'entrée des grands parcs d'attraction. Outre l'accueil des besoins liés au contrôle d'accès (guichets de retrait ou d'achat des billets, tourniquets, consignes), cette limite doit marquer la transition en termes d'ambiance entre l'espace public et le stade. Au quotidien au travers d'une signature architecturale identitaire, les jours de match par une mise en ambiance via de la sonorisation et de l'éclairage.

Au regard du contexte urbain et par respect pour l'architecture du stade et environnante, le traitement de cette limite devra bien entendu être plus subtil et qualitatif que ce que l'on retrouve à l'entrée des parcs d'attractions tout en marquant l'identité du lieu. Les vides, les pleins, les transparences, échappées visuelles ou traitement de façades et limites séparatives seront des enjeux forts de la conception architecturale et urbaine de cet espace, mais également du stade dont ils constitueront la façade principale.

Extension et restructuration du Stade de la Meinau et ses aménagements extérieurs



ANNEXE 12

Projet de centre d'entraînement pour
le Racing Club de Strasbourg Alsace



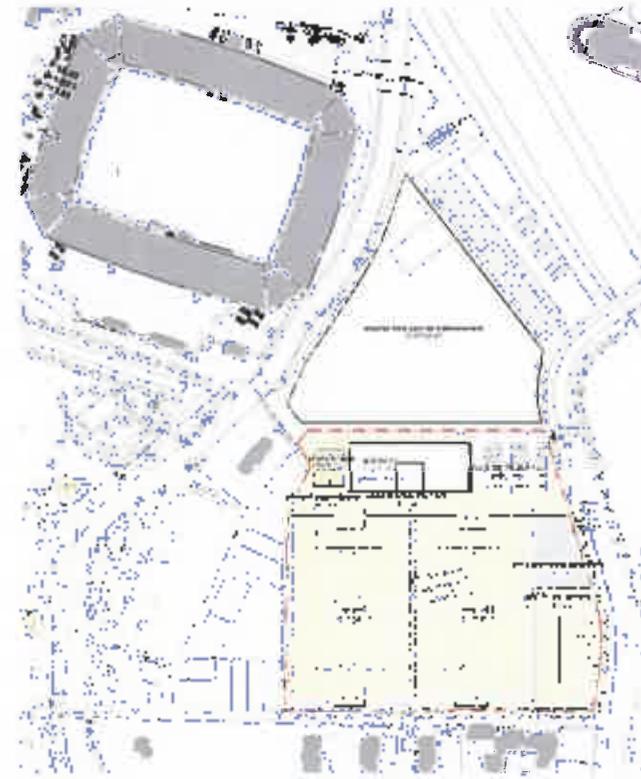
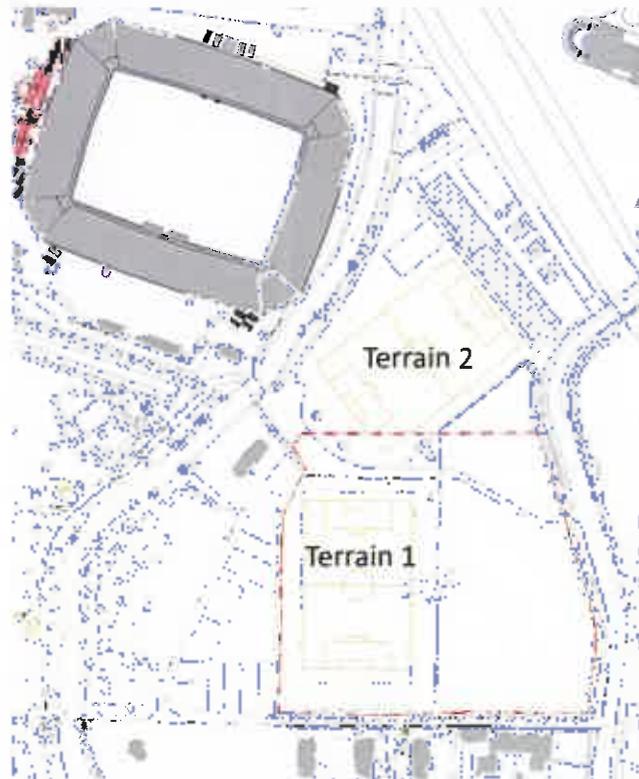
Un centre d'entraînement de haut-niveau



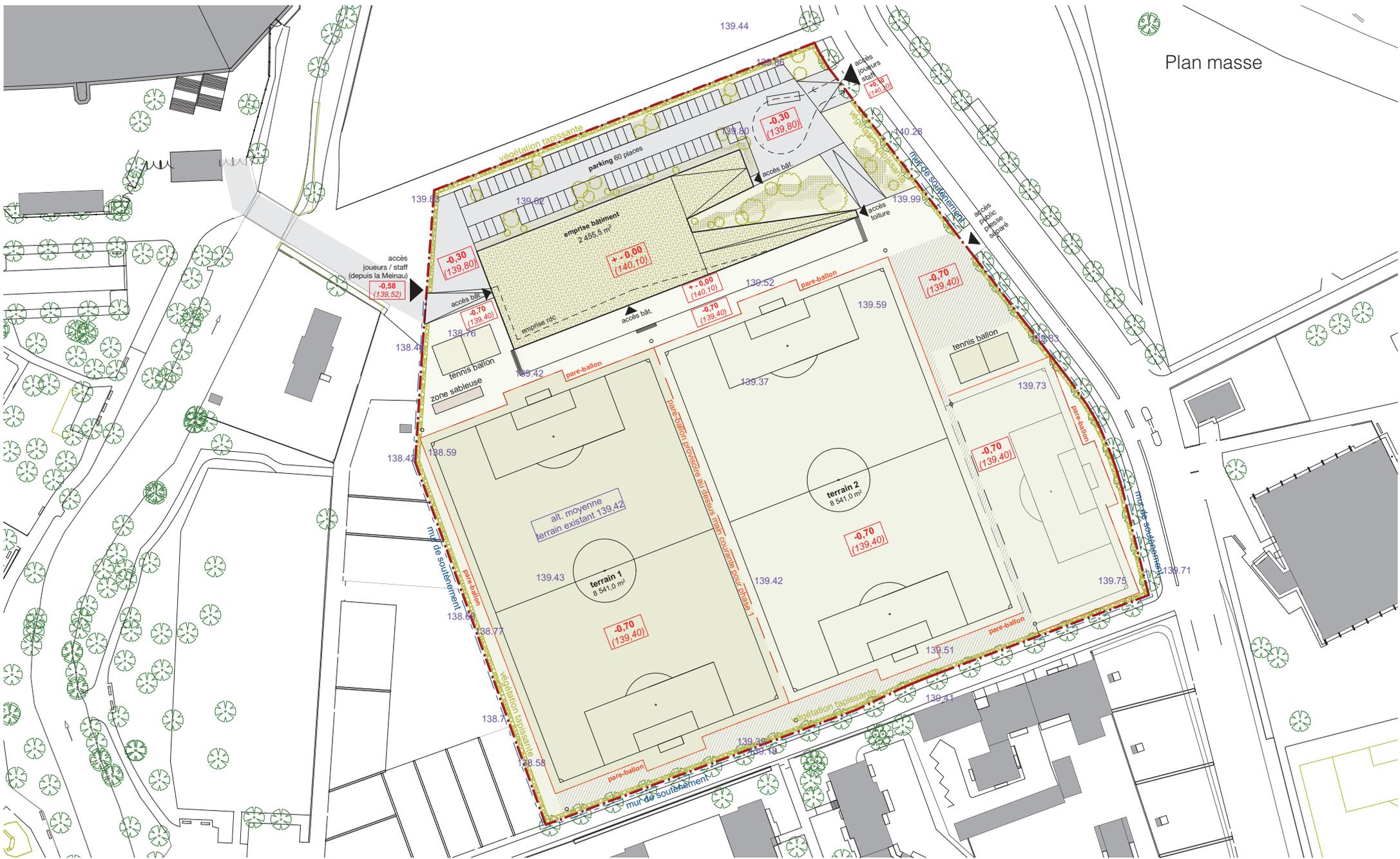


Un centre d'entraînement de haut-niveau

Avant



Après



- 139.42 altimétries du terrain existant
- + - 0.00 altimétrie projet
- zone ouvrable au public
- pare-ballon
- pare-ballon provisoir (phase 1)
- mur de soutènement sur limite

- végétation tapissante (type haie)
- terrain 1 (phase 1)
- espaces végétalisés
- toiture accessible

RCS-PRO
esquisse

RCSA - Lucquet architectes
Centre et installations des professionnels
esquisse - 10/04/2019
échelle 1:1000



Extension et restructuration du Stade de la Meinau et ses aménagements extérieurs



ANNEXE 13

Missions des garants désignés par la
CNDP (Commission Nationale du Débat Public)
Décision du 3 avril 2019

Extension et restructuration du Stade de la Meinau et ses aménagements extérieurs



ANNEXES

Strasbourg.eu
eurométropole

**Commission Nationale du Débat
Public**



Vous donner la parole et la faire entendre

La Commission Nationale du Débat Public a été créée en 1995 par la « loi Barnier » qui instaure le débat public (<https://www.debatpublic.fr>). Autorité administrative indépendante depuis 2012, sa mission est de veiller à la bonne **information du public et sa participation** à l'élaboration des plans, programmes et projets qui ont un impact sur l'environnement et présentent de forts enjeux socio-économiques. Elle veille en particulier à **l'intégrité et à l'impartialité** des échanges et s'assure que les points de vue exprimés par le public **soient pris en compte par les maîtres d'ouvrage**.

Lorsqu'elle est saisie, elle décide de l'organisation de débats publics ou de concertations et de leurs modalités. Elle désigne alors une ou plusieurs personnes chargées de veiller à la bonne information et à la participation du public dans le respect de la réglementation en vigueur et des bonnes pratiques inscrites dans la Charte d'éthique et de déontologie qu'elle a élaborée. A ce titre, elle gère une liste nationale de 250 garants.

La CNDP a désigné, en date du 3 avril 2019, Valérie TROMMETTER et Désiré HEINIMANN comme **garants de la concertation préalable** pour le projet de restructuration-extension du stade de la Meinau qui est porté par l'Eurométropole de Strasbourg (<https://www.debatpublic.fr/communique-decisions-3-avril-2019>).

Missions et valeurs des garants de cette concertation préalable

Qu'est-ce qu'un garant ?

Le garant est chargé de veiller à **la qualité, la sincérité et l'intelligibilité des informations diffusées au public** ainsi qu'au **bon déroulement de la concertation préalable**, organisée par le maître d'ouvrage, et à la possibilité pour le public de **formuler des questions** et de **donner son avis**.

Missions du garant :

- ✓ **Observer** : le garant participe à la concertation préalable, observe les conditions de déroulement et porte un regard critique.
- ✓ **Rendre compte** : le garant rédige un bilan de la concertation préalable.
- ✓ **Rappeler le cadre de la concertation** : le garant peut intervenir à tout moment pour rappeler le cadre ou les règles de la concertation aux participants ou aux organisateurs, notamment pendant les réunions publiques.
- ✓ **Se mettre à disposition des participants** : le garant constitue un recours possible en cas de désaccord sur le déroulement du processus de participation.
- ✓ **Apporter des conseils méthodologiques au maître d'ouvrage** : le garant conseille le maître d'ouvrage tout au long du processus sur les mesures à prendre pour assurer un dialogue de qualité.

Valeurs du garant et de la concertation :

- ✓ **Indépendance** : le garant est totalement indépendant à la fois du gouvernement, du Parlement, des collectivités territoriales et des maîtres d'ouvrage publics et privés.
- ✓ **Neutralité** : le garant n'exprime pas d'avis sur le projet.
- ✓ **Egalité de traitement** : le garant met tout en œuvre pour que chaque citoyen, quel que soit son statut ou son opinion, puisse s'exprimer librement dans le respect de chacun.
- ✓ **Transparence** : le garant s'assure que toutes les informations et études disponibles sur les projets sont mises à la disposition du public.
- ✓ **Argumentation** : le garant veille à l'expression de tous les points de vue argumentés.

Le garant a rédigé un bilan de la phase préparatoire de la concertation préalable. Vous pouvez en prendre connaissance (mettre le lien pour télécharger le bilan quand il sera rédigé).

Objectifs de la concertation préalable

La concertation préalable associe le public à l'élaboration d'un projet.

Elle permet de débattre de l'**opportunité**, des **objectifs et des caractéristiques principales** d'un projet, des **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que de leurs **impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire**.

Cette concertation permet également, le cas échéant, de débattre de **solutions alternatives**, y compris, pour un projet, **son absence de mise en œuvre**.

Elle porte aussi sur les **modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable**.

A l'issue de la concertation préalable, le garant établira dans le délai d'un mois un **bilan** de celle-ci et résumera la façon dont elle s'est déroulée. Ce bilan comportera une **synthèse des observations et des propositions** présentées et, le cas échéant, mentionnera les **évolutions du projet qui résultent de la concertation préalable**. Ce bilan sera rendu public.

En outre, le maître d'ouvrage indiquera les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il a tirés de cette concertation.

Déroulement de cette concertation préalable

Pendant la durée de la concertation préalable qui se déroulera du **20 mai au 12 juillet 2019** :

Renseignez-vous et participez !

Pendant toute la durée de la concertation préalable, informez-vous et participez :

-  **A la réunion publique d'information**
-  **Aux ateliers thématiques**
-  **A la réunion de clôture**
-  **En ligne sur cette plate-forme interactive**

Communiquez avec les garants de la concertation préalable

-  Valerie.trommetter@garant-cndp.fr
-  Desire.heinimann@garant-cndp.fr

Vos observations et vos propositions seront publiées sur la plateforme interactive au fur et à mesure de leur transmission.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2019

DÉCISION N° 2019 / 61 / STADE MEINAU / 1

PROJET DE RESTRUCTURATION-EXTENSION DU STADE DE LA MEINAU À STRASBOURG

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-15-1 et suivants,
- vu le courrier et le dossier annexé de Monsieur Robert HERMANN, Président de Strasbourg Métropole, en date du 19 mars 2019, demandant la nomination d'un garant pour la concertation préalable sur le projet restructuration-extension du stade de la Meinau à Strasbourg, conformément à l'article L. 121-17 et selon les modalités de l'article L.121-16-1,

Considérant que

- le projet présente un intérêt socio-économique focal par l'attractivité supplémentaire qu'il vise,
- le projet, en tant qu'équipement urbain structurant à proximité de zones résidentielles et d'équipements existants, répond à des enjeux d'aménagement urbain importants,
- le projet présente des impacts environnementaux potentiellement significatifs, notamment par les déplacements engendrés et par les travaux d'extension,
- la possibilité de débattre de l'opportunité de ce projet et de ses alternatives est encore à préciser,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

Article unique:

Madame Valérie TROMMETTER et Monsieur Désiré HEINIMANN sont désignés garants du processus de concertation préalable sur le projet restructuration-extension du stade de la Meinau à Strasbourg.

La Présidente



Chantal JOUANNO